





505, rue des Petits Eynards  
26320 SAINT-MARCEL-LES-VALENCE  
Tél 04.75.58.83.91/Fax 04.75.58.84.21

## LEGENDE

- Canalisations  
CLASSE A (relevée par GPS)
- Canalisations  
CLASSE C (riv entre 2 pos. GPS)
- Canalisations  
CLASSE C (issue plans papiers)
- Canalisations  
(hors service: abandonnée)
- Tuyau de vidange
- Sectionnement (BaC)
- Branchement (regard)
- Défense-incendie (PI)
- Ventouse (regard)
- Manchon
- Réduction
- Compteur ligne (regard)
- Sortie vidange (BaC)
- Fin de canalisation
- Abonné (compteur)

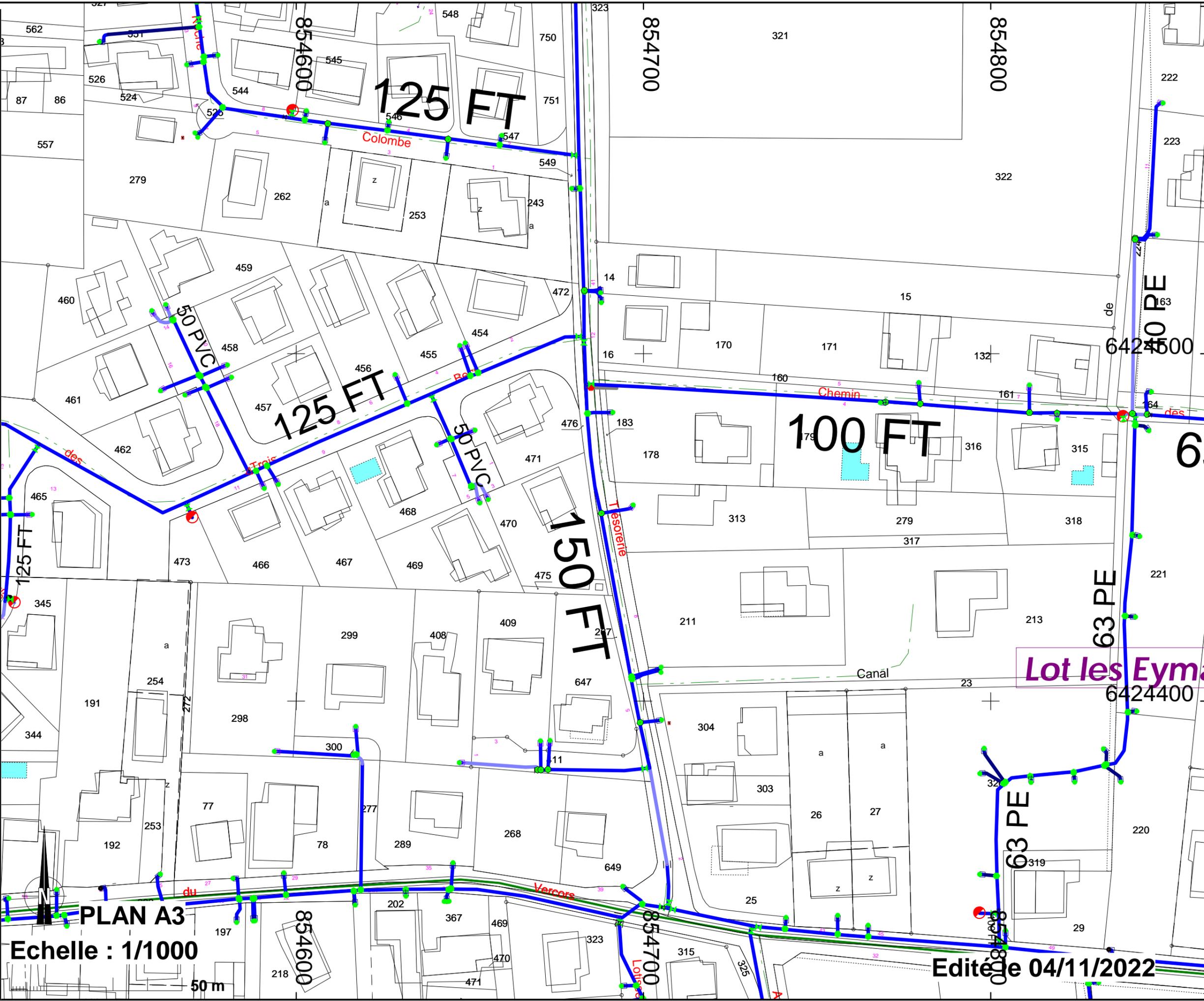
### RECOMMANDATIONS

En règle générale la profondeur des canalisations est de l'ordre de 1 m (sauf si cela est précisé sur le plan). C'est-à-dire qu'en classe A le tuyau peut se trouver de 0,5 à 1,5 m de profondeur. Ainsi, là où les plans indiquent la présence du réseau d'AEP, mais aussi en fonction des affleurants de nos ouvrages (regards, Bouche à Clé, PL...) et étant donné que certains de nos ouvrages souterrains (essentiellement les conduites en PVC) ne sont pas alertés par un grillage aversisseur, il est donc indispensable de déterminer cette profondeur par des sondages manuels.

### RESPONSABILITE

L'entreprise est responsable du respect des distances légales entre travaux et du remblayage de ses travaux et en particulier de la bonne protection des ouvrages ; c'est-à-dire que nos ouvrages enterrés seront enrobés de matériaux fins à l'exclusion du béton ou de pierres susceptibles de les détériorer (les bouches à clé devront être remblayées correctement avec un compactage soigné). Si lors d'une intervention ultérieure, nous constatons une malfaçon dans le remblayage, la responsabilité de votre entreprise serait recherchée.

système de coordonnées: Lambert 93/RGF 93  
droits cartographiques:  
- fond de plan: BDTOP®/BDORTHO® IGN;  
CADASTRE® DGFIP  
- tracé du réseau: EDITOP® SOCIETE SIRAP (logiciel)  
SIEPV (réalisation)



**PLAN A3**  
**Echelle : 1/1000**

50 m

Edité le 04/11/2022